

Concertation francophone de haut niveau dans l'environnement de la CSW

17 mars 2022

11h00-12h40, heure de New York (16h00 à 17h40 heure de Paris).

« Les femmes au premier plan dans la lutte contre le changement climatique dans l'espace francophone »

Allocution de Madame Marieme BEKAYE

Ministre de l'environnement et du développement durable de la Mauritanie

Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Distingués participants,

Tout d'abord je tiens à adresser mes sincères remerciements à Madame la Secrétaire Générale de l'OIF, Mme Louise MUSHIKIWABO pour l'organisation de cette importante concertation autour d'une meilleure prise en compte de la vulnérabilité des femmes et de leur contribution dans l'action climatique.

Mesdames et Messieurs,

Le tout dernier rapport du GIEC (publié le 28 février dernier) a encore une fois confirmé la tendance à l'augmentation des risques climatiques et la nécessité de mettre en place, dès à présent, des mesures concrètes d'adaptation pour atténuer la menace sur l'équilibre et la productivité de nos écosystèmes, la sécurité alimentaire, la santé et les moyens de subsistance des populations, notamment des femmes.

Ce même rapport indique que les politiques et les mesures d'adaptation doivent être intégrées, multisectorielles et inclusives. Il souligne en outre que les ressources limitées, la pauvreté et les inégalités dans toutes leurs dimensions ainsi qu'une gouvernance peu adaptée, figurent parmi les principaux obstacles à l'adaptation.

Nous savons tous que ces obstacles affectent plus particulièrement les femmes qui représentent la majorité des pauvres dans le monde et qui dépendent davantage des ressources naturelles. Il est donc indéniable que toute politique climatique doit prendre en compte cette composante essentielle de la société dont la vulnérabilité particulière appelle des réponses différenciées qui tiennent compte des conditions économiques et sociales des femmes.

Mesdames et Messieurs,

En Mauritanie, la désertification touche près de 85% du territoire national et les feux de brousse détruisent chaque année près de 100.000 ha de pâturages. De nombreuses infrastructures productives sont progressivement ensevelies par l'avancée des dunes et l'accès à l'eau et à l'énergie en milieu rural demeure toujours un grand défi malgré les progrès réalisés. Les sécheresses récurrentes affectent la productivité des activités agricoles et pastorales qui sous-tendent la sécurité alimentaire et constituent les principales sources de revenus des populations rurales. La pression anthropique continue sur les zones côtières amplifie les risques d'inondation et de submersion marine. Enfin, la rareté des ressources naturelles engendre aussi parfois des conflits et des déplacements de populations qui accélèrent l'urbanisation déjà difficilement maîtrisable. Toutes ces perturbations se répercutent avec plus d'acuité sur la vie des femmes, nous le savons bien.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement mauritanien a fait le choix d'inscrire l'adaptation comme priorité de sa politique climatique dans le cadre de sa contribution nationale révisée (2021-2030). La question du genre et celle de la jeunesse sont au cœur de cette politique, en cohérence avec la stratégie nationale d'intégration du genre (2015-2030) et la stratégie nationale pour la jeunesse.

L'élaboration en cours des plans de mise en œuvre sectoriels de la CDN sera pour nous l'occasion d'examiner plus en profondeur les besoins spécifiques des femmes, leur vulnérabilité et leur participation à la mise en œuvre de solutions climatiques, notamment dans les domaines liés à la gestion de l'eau, à l'agriculture, à l'énergie, à la gestion des déchets, à la restauration des écosystèmes et à la gestion des catastrophes. Ces plans sectoriels devront également définir des indicateurs de genre.

Sur le terrain, d'importants projets sont déjà en cours pour améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés locales face aux effets du changement climatique. Ces projets accordent une attention particulière à l'autonomisation économique des femmes à travers un soutien aux activités génératrices de revenus (maraîchage, petit élevage, production de pépinières pour le reboisement,

valorisation de produits forestiers non ligneux, boutiques communautaires). Et, pour accompagner ces actions et promouvoir les pratiques d'adaptation et d'atténuation, des formations leur sont dispensées sur les techniques de restauration des terres, les pratiques agroécologiques et les techniques de transformation et de commercialisation.

Cette approche est notamment au cœur du Programme de la grande muraille verte qui travaille au plus près avec les communautés locales et développe des Fermes agricoles communautaires intégrées dont bénéficient aujourd'hui plus de 2800 femmes (5 *wilayas*).

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, nous devons porter haut et fort la voix et l'action des femmes dans tous les Agendas internationaux et régionaux portant sur les questions environnementales qui sont étroitement liées, particulièrement le changement climatique, la désertification, la perte de la biodiversité et la gestion des risques de catastrophes et ceci afin que les droits et les besoins spécifiques des femmes ne soient pas oubliés et que les conditions de leur participation et de leur autonomisation soient pleinement assurées. Le genre doit notamment être pris en compte de manière plus explicite et plus effective dans la finance climat au niveau international et national et les programmes de développement doivent être conçus pour promouvoir et diversifier les opportunités socio-économiques en faveur des femmes.

A cet effet, il est important de renforcer la compréhension et la sensibilisation sur le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la durabilité environnementale et l'adaptation au défi climatique. Nous savons que les femmes sont les meilleures garantes d'une bonne gouvernance des ressources naturelles. Mais pour cela, il faut mettre en place des mesures qui traitent les causes de leur vulnérabilité et qui favorisent notamment l'accès des femmes à la propriété foncière, à l'information sur les risques climatiques, à l'éducation et à la formation, à l'innovation, au financement, à la décision et à la protection sociale.

Enfin, et pour terminer mon propos, je dirais que la prise en compte du genre dans l'action climatique doit être appréhendée dans son ensemble c'est-à-dire en traitant tous les facteurs qui limitent l'autonomisation économique, sociale, culturelle et politique des femmes et qui accentuent leur vulnérabilité.

Le développement durable et résilient au climat dont nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin ne sera possible que si nous mettons en place des politiques et des solutions inclusives et équitables qui ne laissent personne de côté et surtout pas les femmes.

Je vous remercie de votre attention